



Les défis des parcs : enjeu et intervenants

La nature qui nous rassemble : document éducatif

Étude de cas 7 : Les bisons ne sont plus captifs : bisons en liberté dans le parc national du Canada de Prince Albert

Contenu

1. L'enjeu en bref
2. Les lieux
3. L'enjeu en détail
4. Les intervenants
5. Activités supplémentaires
6. Renseignements supplémentaires

1. L'enjeu en bref

Vers la fin des années 1800, les bisons des plaines frôlaient l'extinction. Le gouvernement canadien a réintroduit cette espèce au Canada au début des années 1900. Mais, en 1969, de 10 à 22 bisons se sont frayé accidentellement un chemin dans ce qu'il est convenu d'appeler le « secteur Ouest » du parc national de Prince Albert. C'est dans ce secteur qu'ils se sont reproduits pour reconstituer leur aire de répartition historique.

Comptant autour de 400 bêtes, la harde de bisons des plaines de la rivière Sturgeon « n'est plus en captivité » aujourd'hui. En effet, elle évolue en liberté et n'est plus restreinte à la superficie du parc d'où elle peut entrer et sortir à sa guise. Cette liberté d'action a des répercussions positives sur l'écosystème de la région, mais aussi certains effets négatifs pour les propriétaires fonciers qui vivent près du parc.

Voici d'abord les répercussions positives de la présence des bisons :

- Les sentiers qu'ils pratiquent dans la forêt sont utilisés par d'autres animaux et par les humains.
- Ils stimulent la végétation par le broutage et les coups de corne.
- Ils contribuent à la dissémination des semences lorsqu'ils mangent et aussi dans leurs excréments, leur fourrure servant de moyen de transport.

Ils sont une source de nourriture pour les prédateurs, les loups et les détritivores (p. ex. les corbeaux et les renards).

- Les oiseaux se nourrissent des insectes qui harcèlent les bisons, et construisent leurs nids avec leur duvet.
- Les trous de poussière où ils se roulent favorisent l'établissement de nouvelles plantes.
- Leurs bouses se décomposent et contribuent au développement de riches sols organiques favorables à la végétation des prairies.
- Ils donnent l'occasion aux visiteurs de voir des bisons dans leur aire de répartition historique.

Et quelques effets négatifs de leur présence :

- Ils endommagent et vont parfois jusqu'à détruire les récoltes en les broutant ou en se vautrant sur les terres agricoles.
- Ils sont susceptibles de transmettre ou de recevoir des maladies par contact avec le bétail.
- Ils peuvent endommager les clôtures ou d'autres infrastructures, facilitant ainsi l'entrée d'animaux domestiques dans les exploitations agricoles ou les limites du parc.
- À l'instar d'autres animaux sauvages, les bisons peuvent présenter
 - o un danger si on les prend par surprise ou si on ne leur cède pas le passage
 - o un risque de collision avec les véhicules lorsqu'ils se déplacent sur les routes.

Comment assurer la protection de ces mammifères et la survie à long terme d'une population viable dans son écosystème régional lorsque les bisons s'échappent du parc et viennent en contact avec le « monde extérieur »?

2. Les lieux : parc national de Prince Albert, fondé en 1927

- Le parc assume la responsabilité de protéger un territoire de 3 875 km² de plaines et de forêts presque intactes dans la région naturelle des plaines et plateaux boréaux du Sud.
- Le parc est une destination de choix avec ses lacs, ses terres humides, ses forêts et ses prairies naturelles.

- Le parc national de Prince Albert, situé dans le centre de la Saskatchewan, collabore avec un réseau d'intervenants à la gestion d'un écosystème durable.
- On peut voir la harde de bisons des plaines de la rivière Sturgeon aux endroits suivants :
 - o Sentier de la Limite-Ouest – un sentier de randonnée de 37,5 km à parcourir à pied, à bicyclette ou à cheval, du chemin Cookson à l'aire de pique-nique de Sturgeon Crossing
 - o Route du Côté ouest – une route panoramique de 85,5 km à parcourir en voiture, de l'entrée sud du parc jusqu'à l'aire de pique-nique de Sturgeon Crossing

Parmi les versions imprimables, la fiche de renseignements sur le parc national de Prince Albert vous offre plus d'information. Voyez aussi la région n° 12 sur le Plan de réseau des parcs nationaux.

3. L'enjeu en détail

3.1 Bison

En 1906, le gouvernement canadien a acheté l'une des dernières hardes de bisons qui existaient. Une partie de ces animaux sont à l'origine de la harde du parc national Elk Island, en Alberta.

Le fameux « accident » de 1969 s'est produit lorsqu'environ 50 bisons de Elk Island ont été relâchés, au nord du parc national de Prince Albert, dans les collines Thunder. Les bisons ne sont pas demeurés dans la région. En effet, de 10 à 22 bêtes se sont aventurées vers le sud pour constituer la harde actuelle de la rivière Sturgeon dont la population atteignait 400 têtes en 2006.

- Près de 150 bisons se sont aventurés hors du parc et y sont demeurés durant une période prolongée.
- Les bisons se nourrissent de carex et de graminées.
- Leur habitat s'étend sur environ 700 km² à l'intérieur et 50 km² à l'extérieur des limites du parc.
- Il s'agit de la seule population de bisons des plaines que l'on peut voir évoluer en toute liberté dans son aire de répartition historique au Canada.
- En 2005, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a inscrit le bison des plaines sur la liste des espèces menacées.

3.2 Influences de l'agriculture

- La majeure partie de l'aire de répartition traditionnelle des bisons des plaines au Canada a été convertie à l'agriculture.
- À l'extérieur du parc, l'aire de répartition des bisons est constituée comme suit :
 - Terres agricoles, prairies naturelles, plaines cultivées, champs de céréales, terres publiques
- Il arrive parfois que les bisons en liberté entrent en contact avec le bétail ou les bisons en captivité, ce qui risque d'avoir des conséquences graves :
 - des maladies peuvent être transmises par contact direct avec le bétail, par contact avec les meules de foin, ou avec d'autres types d'aliments pour animaux domestiqués.
- Les bisons préfèrent le fourrage naturel, mais s'ils en ont l'occasion, ils brouteront les cultures fourragères, comme le foin.

3.3 Habitat essentiel

- Ces bisons ont besoin d'évoluer sur de vastes territoires.
- Les treblaies adjacentes aux prairies leur servent couramment d'abri contre la chaleur et le froid.
- Les mâles repoussent les limites de l'habitat des bisons, ce sont eux qui, les premiers, « explorent » de nouveaux territoires.
- Près du tiers des terres entourant l'habitat du bison ne peuvent servir à leur expansion parce qu'elles sont converties à l'exploitation agricole.
- La diminution du carex et des prairies herbacées est due à l'empiétement des arbres les uns sur les autres en raison :
 - de la suppression des feux dans les zones agricoles et dans le parc.
 - de l'absence du bison et du broutage durant la majeure partie du XX^e siècle.
- La diversité des terrains a diminué en raison de la suppression des feux et de la densification et du vieillissement des forêts qui ont suivi.

3.4 Diversité génétique

- Au sein d'une population sauvage plus vaste, la reproduction du bison s'effectue entre animaux d'une grande diversité génétique.
- Les hardes de bisons domestiqués comptent 1 mâle pour 15 femelles ou plus; tous les petits sont du même lignage.

- Dans cette harde de bisons en liberté, les taureaux ne s'accouplent pas avec autant de femelles, ce qui entraîne une plus grande diversité chez les petits.
- La compétition entre les taureaux vise à favoriser la reproduction des bêtes les plus fortes sur le plan génétique.
- La perte de la diversité génétique entraîne des répercussions négatives graves sur la viabilité de la population, pour les raisons suivantes :
 - augmente la probabilité de consanguinité;
 - diminue la capacité de la population de s'adapter à diverses pressions de sélection, p. ex., changement climatique ou maladie.
- Les effets négatifs de la consanguinité comprennent notamment :
 - une baisse de la fertilité, davantage d'anomalies du développement, une susceptibilité accrue à la maladie, un taux de mortalité plus élevé qui s'explique par une moins bonne condition physique, et des risques pour la santé du milieu.
- Il y a peu de signes de consanguinité dans la population de bisons du parc.

3.5 Possibilités du point de vue récréatif

- La promenade panoramique du Sentier de la Limite-Ouest ou du côté Ouest permet au grand public de voir des bisons, des prairies de féтуque et des pélicans d'Amérique à Sturgeon River : trois attractions caractéristiques du parc national de Prince Albert.
- La tremblaie du côté Ouest offre le panorama le plus intact et le moins aménagé du secteur Sud du parc.
- De nombreux sentiers et des terrains de camping sauvage sont à la disposition des visiteurs un peu partout dans le parc.
- Le sentier de Amyot Lake, qui commence à l'aire de pique-nique du côté Ouest, représente une distance de 15,5 km à pied ou à cheval.
- On peut faire du canot sur la rivière Sturgeon en vue d'y faire de l'observation d'oiseaux ou de bisons.
- Les pistes tracées par les bisons facilitent la randonnée pédestre, à vélo et le ski de fond.
- Il y a une possibilité de mettre en place des terrains de camping ou des sentiers à l'extérieur des limites du parc, du côté Ouest.

3.6 Observations

- Ces bisons des plaines comptent parmi l'une des trois hardes du Canada soumises à des pressions de sélection, comprenant notamment :
 - o la prédation,
 - o les éléments physiques ou environnementaux (p. ex., sécheresse, pénurie de nourriture),
 - o la liberté de choisir ses mouvements et son habitat,
 - o les dangers physiques qui menacent l'intégrité ou la vie des bisons, notamment la noyade, la glace mince, les inondations, les incendies, les terrains glissants, les chutes dans les trous, le risque de trébucher, etc.
- L'utilisation du bison pour la consommation ou non (p. ex. la chasse et l'écotourisme) est envisagée uniquement à l'extérieur du parc, de sorte que la population vivant dans les limites du parc est en sécurité et viable à long terme.

3.7 Réduction des répercussions physiques négatives

Les méthodes proposées comprennent notamment :

- la culture de fourrages qui n'intéressent pas les bisons,
- la construction d'enclos d'exclusion autour des lieux de stockage des aliments du bétail,
- l'amélioration des clôtures visant à exclure ou à détourner les bisons des terres privées,
- la mise en œuvre de moyens dissuasifs, comme l'effarouchement, afin d'encourager les bisons à réintégrer leur habitat naturel,
- l'élaboration éventuelle de mesures de gestion précises, à l'intérieur du parc, afin de réduire les répercussions sur les exploitations agricoles avoisinantes (p. ex. feux, modifications des sentiers, etc.).

4. Les intervenants

4.1 Le rôle de Parcs Canada :

- Adopter une approche de conservation dans la gestion de la population de bisons,
- Surveiller la santé et le nombre de bisons,
- Soutenir la recherche visant à réduire les répercussions sur les intervenants sans avoir à limiter l'habitat des bisons par des clôtures

- Se porter à la défense de la philosophie consistant à maintenir la population de bisons en liberté ou à l'état « sauvage », de sorte que les processus de sélection naturelle puissent jouer.

Biologiste de la faune de Parcs Canada

Le titulaire détient une maîtrise en biologie, et travaille à titre de chercheur pour le programme de gestion du bison depuis une quinzaine d'années. Il vise à promouvoir l'intégrité écologique. Il se préoccupe des répercussions croissantes de la présence des bisons sur les exploitations agricoles locales, ainsi que des effets que cette situation risque d'avoir sur la viabilité à long terme de la population. Comment les bisons seront-ils gérés dans le contexte de l'ensemble des pressions exercées par les humains?

4.2 Le rôle des gardiens des bisons des plaines de la rivière Sturgeon (Sturgeon River Plains Bison Stewards ou SRPBS) :

- maintenir la communication entre les intervenants locaux, le parc national de Prince Albert et le ministère de l'Environnement de la Saskatchewan,
- promouvoir de bonnes pratiques de gérance susceptibles de réduire les répercussions des bisons,
- protéger la population de bisons des plaines de la rivière Sturgeon,
- faciliter l'éducation et la sensibilisation du grand public au sujet de cette population de bisons des plaines unique en son genre.

Résidents de la localité

Il s'agit d'exploitants agricoles œuvrant à l'extérieur des limites du parc depuis 30 ans. Récemment, les bisons se sont aventurés sporadiquement sur leurs terres où ils ont brouté les céréales et piétiné les récoltes. Une fois, ils ont abattu une clôture, et le bétail s'est enfui. À titre de membres des SRPBS (gardiens des bisons des plaines de la rivière Sturgeon), ils applaudissent à la présence des bisons dans le parc. Cependant, les bisons ont une incidence négative sur les aspects économiques des exploitations agricoles, et les réparations sont coûteuses. Les résidents souhaitent être compensés, et veulent que les répercussions de la présence des bisons soient aussi minimales que possible.

Voyagiste spécialisé en écotourisme

L'entreprise dans le domaine de l'écotourisme vient d'ouvrir ses portes dans le secteur Ouest. Les dirigeants sont membres des SRPBS (gardiens des bisons des

plaines de la rivière Sturgeon), et souhaitent bénéficier de la présence de bisons en liberté et en faire une caractéristique de leur entreprise. Ils aimeraient ouvrir un terrain de camping et aider les visiteurs à faire l'observation des bisons dans leur habitat traditionnel, à l'intérieur ou à l'extérieur du parc. Ils souhaitent en outre que leurs sentiers rejoignent ceux du parc.

Éleveurs de bisons

Il s'agit de propriétaires de ranches d'élevage du bison à l'extérieur du parc. Ces éleveurs se montrent très intéressés par les bisons. Ils sont membres des SRPBS (gardiens des bisons des plaines de la rivière Sturgeon) et ils s'inquiètent des interactions éventuelles entre leur bétail et les bisons des plaines de la rivière Sturgeon. Il est déjà arrivé qu'un mâle en liberté défonce une clôture et tente de s'accoupler avec une bisonne domestiquée, après avoir défié les mâles du troupeau.

4.3 Le rôle du ministère de l'Environnement de la Saskatchewan :

- assumer la compétence à l'extérieur du parc afin de déterminer la marche à suivre avec les bisons qui se sont aventurés hors du parc, notamment délivrer des permis visant à éliminer les bêtes qui causent des problèmes et à chasser les bisons en dehors des propriétés privées,
- recevoir les plaintes et les commentaires par l'intermédiaire des intervenants et des propriétaires fonciers locaux,
- adopter des objectifs de conservation semblables à ceux du parc, mais en se concentrant davantage sur le point de vue des propriétaires fonciers locaux,
- reconnaître que le bison bénéficie d'une protection complète en vertu de la *Wildlife Act* de la Saskatchewan,
- être membre du groupe à titre d'intervenant.

Agent de conservation

À titre d'agent de conservation pour la province, le titulaire soutient la conservation de la harde de bisons en liberté à l'échelle régionale. Il se montre plus sensible aux pressions exercées par le grand public et aux préoccupations des résidents de la localité. Il assume la responsabilité des bisons qui s'aventurent sur les terres des résidents de la localité, sous la direction des cadres supérieurs.

5. Activités supplémentaires

Il suffit de communiquer avec le spécialiste de la gestion des bisons du parc national de Prince Albert, et de lui demander de participer aux discussions en table ronde. Cette participation peut s'effectuer par téléconférence, par enregistrements sur bande magnétique ou au moyen d'une caméra Web. Les résidents de la localité peuvent inviter le spécialiste à se rendre dans la classe.

Pour prendre des arrangements à cet égard, communiquer avec la spécialiste de l'éducation de Parcs Canada, Lise Boiteau, au 204 983 1350.

6. Renseignements supplémentaires

L'information ci-dessous vous donnera un coup de main en ce qui concerne la terminologie et vous fournira des renseignements supplémentaires sur le bison des plaines et les intervenants du parc national du Canada de Prince Albert.

6.1 Glossaire

Adjacent : qui est voisin, proche ou contigu.

Broutant : comportement adopté par l'animal dans le but d'entretenir sa fourrure, de se débarrasser des insectes, de se gratter ou de manifester qu'il se trouve dans la période de rut. **Trous de poussière** : Le comportement en question crée des sortes de dépressions dans le sol.

Coups de corne : coups donnés avec les cornes et avec la tête dans les petits arbres ou les arbustes qui brisent l'écorce et peuvent entraîner la mort des arbres.

Écotourisme : tourisme qui privilégie les expériences liées à la nature contribuant à la conservation de l'écosystème et des ressources économiques des collectivités hôtes.

Effarouchement : moyens dissuasifs destinés à déclencher des mouvements intentionnels chez les bisons, notamment pièces pyrotechniques, sirènes, klaxons et poursuites en VTT et en motoneiges visant à chasser le bison en direction de son habitat naturel.

Fourrage : plantes herbacées (principalement des herbes et des carex) broutées par les animaux au pâturage.

Habitat essentiel : habitat qui est nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce figurant sur la liste des espèces en péril, et qui est défini comme un habitat d'une importance capitale dans les stratégies de rétablissement et les plans d'action visant cette espèce.

Infrastructure: cadre matériel de base comme les bâtiments et les clôtures.

Intervenant : personne ou groupe possédant un investissement, une part ou un intérêt dans quelque chose, à titre d'entreprise ou d'industrie.

Rut : période d'activité sexuelle pendant laquelle les animaux cherchent à s'accoupler.

Terres publiques : terres dont le droit de propriété est dévolu au gouvernement fédéral ou au gouvernement provincial.

6.2 Références

- Beaulieu, R., communication personnelle, 2005
- Bergeson, D., *A comparative assessment of management problems associated with the free roaming bison in Prince Albert National Park*, thèse de maîtrise en sciences, Université du Manitoba, Manitoba, 1992, 145 p.
- Boyd, D., *Conservation of North American Bison: Status and Recommendations*, thèse de maîtrise en sciences, Université de Calgary, Alberta, 2003, xiii + 142 p.
- COSEPAC, *Évaluation et rapport de situation du COSEPAC sur le bison des prairies Bison bison bison au Canada*, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, 2004, vi + 71 p.
- Fortin, D., *Foraging decisions at multiple spatial and temporal scales: A bison perspective*, thèse de doctorat, Université de Guelph, Ontario, 2000, xii + 180 p.
- Meagher, M.M.. « Bison », pp. 123-133 in J.L. Schmidt et D.L. Gilbert (éd.). *Big game of North America: ecology and management*, Stackpole Books, Harrisburg, Pennsylvanie, 1978.
- O'Brodovich, L., communication personnelle, 2005
- Ogilvie, S.C., *The Park Buffalo : Being an Account of the Role of Canada's National Parks in the Preservation of the North American Bison*. Association des parcs nationaux et provinciaux du Canada, chapitre Calgary-Banff, Reid, Crowther and Partners, Calgary, Alberta, 1979, 68 p.
- Parcs Canada. Étude sur les bisons, menée le 6 mars 2005 par le personnel du parc national de Prince Albert
- Reynolds, H.W., C.C. Gates et R.D. Glaholt. « Bison », pp. 1009-1060 in G.A. Feldhammer, B.C Thompson et J.A. Chapman (éd.). *Wild Mammals of North America. Biology, Management, and Conservation*. 2^e édition, London, The Johns Hopkins University Press, Baltimore. 2003, 1368 p.
- Roe, F.G., *The North American Buffalo: A Critical Study of the Species in its Wild State*. 2^e édition, University of Toronto Press, Toronto, Ontario, 1970, xi + 991 p.

6.3 Autres ressources

Bison des plaines : Rapports de situation du COSEPAC :
http://www.registrelep.gc.ca/status/showDocument_f.cfm?id=421